

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

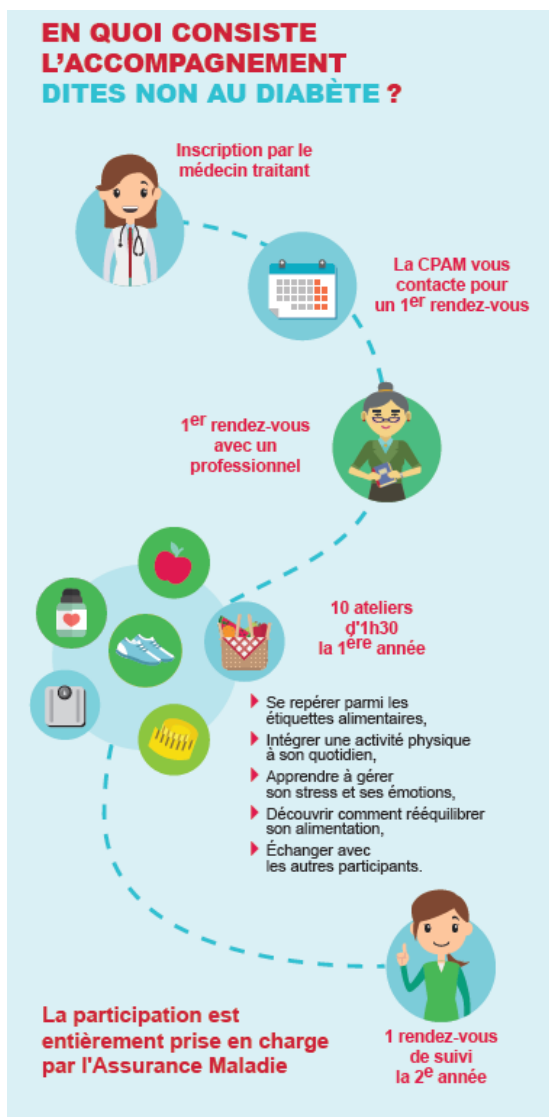
Strasbourg, le 28 février 2019

DITES NON AU DIABÈTE RECRUTE !

Prendre en charge les traitements des assurés diabétiques, les accompagner au quotidien avec le service sophia, l'Assurance Maladie sait faire. Aujourd'hui, le défi est d'intervenir avant l'apparition de la maladie chez les personnes à risque. Pourquoi ? Parce qu'il est possible de retarder ou d'éviter l'apparition du diabète en adoptant des habitudes de vie plus saines. Comment ? En étant soutenu grâce à Dites non au diabète, le programme de prévention gratuit et proche des patients.

Le Bas-Rhin, un département à risque

Avec 6,34 % de sa population déjà traitée contre un diabète, le Bas-Rhin se situe au-dessus de la moyenne nationale. Au mois de novembre dernier, l'Assurance Maladie a lancé une campagne d'information auprès des assurés non diabétiques âgés de 45 à 70 ans en leur proposant d'évaluer leur risque de développer un diabète de type 2 grâce au test Findrisc (test de référence, recommandé par la Haute autorité de santé). Plus de 5 500 assurés ont répondu à cette enquête anonyme, parmi eux, 417 (7,19 %) ont obtenu un score correspondant à un risque élevé voire très élevé de développer un diabète de type 2 dans les 10 prochaines années.



Dites non au diabète, un programme ciblé et accessible

Les 417 assurés concernés par un risque élevé peuvent tirer une carte chance pour éviter la case diabète : le programme de prévention **Dites non au diabète**. Entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie et proche des assurés, ce programme permet aux assurés bas-rhinois de 45 à 70 ans de participer à 10 ateliers en petit groupe pendant un an. Les thématiques abordées par des professionnels de l'accompagnement sensibilisent les participants à la reprise d'une activité physique modérée, à la modification des habitudes alimentaires, et offrent un lieu d'échanges et de parole.

Avec des solutions simples à mettre en œuvre au quotidien, les participants visent notamment une perte de poids et une amélioration de leur hygiène de vie. L'inscription à Dites non au diabète est effectuée par le médecin traitant, en raison des critères d'éligibilité à vérifier. Il peut à tout moment suivre les progrès de ses patients.

« Ce que le programme Dites non au diabète apporte en plus des conseils médicaux, c'est du temps pour le suivi, et la possibilité de sortir du cadre exclusivement médical, avec la participation de diététiciennes. »

Dr Patrick Ostermann, médecin à la maison de santé de Woerth

Ce programme de prévention est expérimenté dans le Bas-Rhin, en Seine Saint Denis et à la Réunion, adapté de programmes similaires qui ont fait leurs preuves aux États-Unis, en Finlande et en Chine, et pourra être généralisé à l'ensemble du territoire national à l'issue de l'évaluation : 3 200 participants sur cinq ans sont attendus dans le Bas-Rhin.

Pour en savoir plus :

www.ditesnonaudiabete.fr

<http://bit.ly/videoDND>

<http://bit.ly/findrisc67>

Contact : Sarah Richard

sarah.richard@assurance-maladie.fr

Tel. : 06 30 33 24 56 – 03 88 76 89 86

AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN
Suivez-nous sur twitter, @Cpam_67